

## Convention Production Cinématographique et de films publicitaires

**PETITION POUR OBTENIR LA PRISE EN COMPTE des heures de  
préparation et de rangement pour le déclenchement de la majoration  
de 100 % au-delà de la 10<sup>ème</sup> heure de travail dans la même journée**

**Continuons à SIGNER et faire signer LA PÉTITION !**

Lors de la dernière réunion de la Commission paritaire, les Syndicats de producteurs nous ont informés qu'à la suite du lancement de notre pétition, ils reconnaissaient **qu'il était temps de mettre un terme à toute ambiguïté** et nous ont demandé s'il convenait de saisir la Commission d'interprétation ;

Mais ce n'était pas notre demande. D'autre part, ils n'ont pas dit dans quel sens ils entendaient régler la question et n'ont pas, pour le moment, accédé à notre demande de révision du texte conventionnel dans le sens que nous revendiquons :

- à savoir simplement remplacer la locution « **heures de tournage** » par « **heures de travail** » dans le texte conventionnel en précisant que c'est la période de tournage qui est visée, les heures de préparation et de rangement étant incluses.

**Aussi, nous relançons notre invitation afin que tous les techniciens de la Production cinématographique et de films publicitaires qui ne l'ont pas encore fait :**

- **puissent signer la pétition suivante pour obtenir la modification du texte de l'article 38, dans le sens où :**

**LES HEURES DE TRAVAIL EFFECTIF, EFFECTUÉES AU-DELÀ DE 10 HEURES  
DANS LA MÊME JOURNÉE DOIVENT ÊTRE MAJORÉES DE 100 %  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 38 DU TITRE II**

**en prenant en compte les heures de tournage, de préparation et de rangement.**

Paris, le 2 décembre 2024

**Pour générer le courriel pré-rempli : suivre le lien vers cette page : [Pétition](#)  
[Majoration de 100 % des heures au-delà de la dixième](#) et cliquer sur l'adresse mail**

**IL FAUT 600 SIGNATURES ! Continuons !**

**Objet : Pétition des Techniciens de la Production Cinématographique et de Films publicitaires**

**Aussi, nous vous informons que nous sommes déterminés à obtenir la prise en compte de la demande suivante, afin que cesse cette interprétation fallacieuse, et que le texte actuel de l'article 38 du Titre II soit modifié par avenant ainsi que suit :**

